



Non respect d'un Contrat de travail que dois je faire

Par **albertjean**, le **28/01/2014 à 17:26**

bjr

je suis en CDI depuis 3ans dans la même sct
il y a un ans ma sct ma proposer la direction d'un BE avec signature d'un avenant un fixe et
une prime garantie et un pourcentage sur les affaires

depuis 2 mois il ne veulent plus me payer ma prime garantie sous prétexte que comme celle
ci était dégressif jusqu'au X mois rien n'indique qu'elle existe après le x mois???
il prenne mon pourcentage commerciale pour me payer mon salaire
maintenant il me colle la pression pour signe un avenant dans lequel je change de job

Vraiment besoin d'aide

Par **Juriste-social**, le **28/01/2014 à 17:49**

Bonjour,

Peu important le caractère dégressif, votre prime garantie contractuelle vous est due.
Toutefois, elle ne sera pas due si le contrat précise expressément son maintien temporaire.
Je vous conseille donc, après avoir bien lu votre contrat, de leur écrire en RAR pour leur
rappeler ce que je viens de dire et d'exiger le paiement de votre prime garantie.

Concernant l'avenant où l'on vous propose de changer de fonction, vous êtes libre de
l'accepter ou de refuser. L'employeur ne peut ni vous contraindre à signer ni modifier
unilatéralement votre fonction. Dans le même courrier, je vous conseille donc de leur rappeler
cette règle élémentaire du droit du travail.

Enfin, je vous conseille de vous rapprocher de vos élus, s'ils existent, qui pourront vous
soutenir ou d'un syndicat ou d'un avocat. Il serait bon pour vous de ne pas rester seul face
aux pressions de votre employeur.